

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que de places protégées avant tout octroi de subvention:

Analyse globale et suggestions pour la prochaine révision de l'Ordonnance concernant la Loi sur les constructions

A l'instar des communes qui ont appliqué la procédure, nous sommes convaincus que seule une définition exacte de l'état théorique de la construction d'abris destinés à la population peut nous fournir une base permettant de prendre des décisions

judicieuses quant à la gestion de la réalisation des places protégées. Même en cas de difficultés financières futures, il est ainsi possible de maintenir les priorités en matière de constructions de protection. Nous avons appris que l'aperçu des places protégées par commune établi en permanence grâce au traitement électronique de l'information apporte également une importante contribution à la planification actuelle de l'occupation des abris.

En ce qui concerne la révision pro-

chaine de l'Ordonnance, nous souhaitons pouvoir bénéficier de marges de manœuvre suffisamment larges quant aux décisions cantonales dans le domaine de l'évaluation de l'obligation de construire des abris. Les dispositions correspondantes devraient permettre, également dans l'avenir, d'établir des directives relatives à la construction d'abris destinées à la population, qui soient à la fois simples, propres à la commune et fondées sur des bases solides.

Fortsetzung Artikel «Alarmierung»

red. Aus technischen Gründen kann der zweite Teil des Artikels «Alarmierung: Schall – Schallausbreitung – Schallmessung» von Hans Schmid erst in der Nummer 11–12/84 abgedruckt werden.

Suite et fin de l'article sur le son

red. A cause des difficultés de traduction l'article «Alarme: Son – propagation du son – mesurage du son» ne peut être publié que dans le numéro 11–12/84.



Ulrich Matter AG
Elektrische Mess- und Regeltechnik

5610 Wohlen Tel. 057/22 72 55 Telex 59 463 mat ch

GOSSEN

ZEROPAN



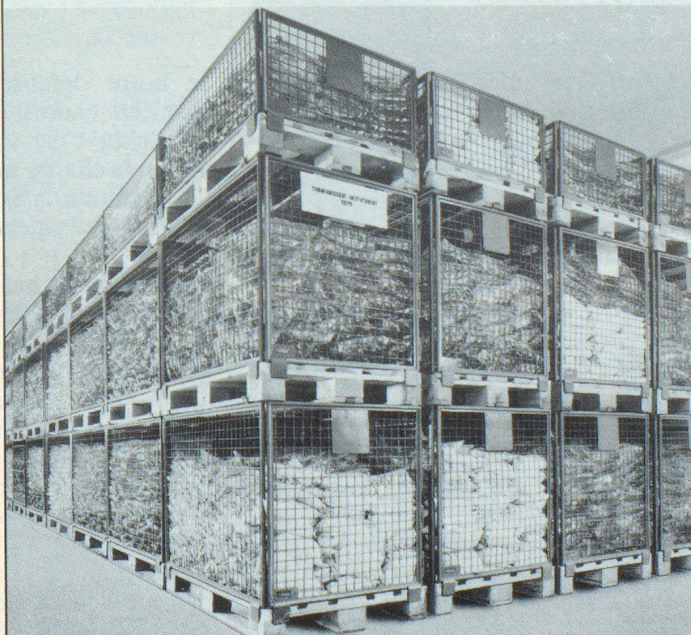
ERDUNGSMESSE IM TASCHENFORMAT

- für Messung des Kurzschluss- und Sicherungs-Nennstromes
- Kontrolle des Erdleiters auf Berührungsspannung und Unterbruch
- Kontrolle des Nulleiters auf Unterbruch

Aufsetzgitter

Lagern, stapeln und transportieren von Notwasser für die Bevölkerung einer ganzen Gemeinde direkt in DRAWAG-Aufsetzgittern!

Verlangen Sie unverbindlich unseren ausführlichen Katalog Nr. 881 oder den Besuch unseres Beraters.



Ihr Partner für Transport- und Lagergeräte



DRAWAG

DRAWAG AG, 8105 Regensburg, Tel. 01-840 20 40